

Table des matières

Sommaire	5
Les sociétés holdings belges – Aspects juridiques	7
<i>Nathalie COOREMAN, Fatiha EL-BOUBSI et Philippe ERNST</i>	
Introduction	7
Section 1. Essai de définition	12
Sous-section 1. La dualité entre la détention de titres et du contrôle sur les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille	13
Sous-section 2. La jurisprudence	18
Section 2. Les différents types de sociétés holdings et leurs finalités	19
Sous-section 1. « Pure » ou « mixte »	19
Sous-section 2. Horizontale ou verticale	21
Sous-section 3. Structure pyramidale, radiale ou circulaire	22
§ 1. Structure pyramidale	22
§ 2. Structure radiale	29
§ 3. Structure circulaire	30
§ 4. Combinaisons	31
Sous-section 4. Finalités	32
§ 1. Coordonner et rationaliser les activités des sociétés du groupe	32
§ 2. Faciliter la restructuration du groupe	32
§ 3. Assurer la stabilité de l'actionnariat de contrôle	33
§ 4. Assurer la transmission d'entreprises à prédominance familiale	34
§ 5. Instrument de transfert d'une entreprise	36
§ 6. Véhicule d'acquisition	36
Sous-section 5. Mode de constitution	38
Section 3. Choix du véhicule juridique	39
Sous-section 1. En général – Critères	39

Sous-section 2. La gestion	43
§ 1. Introduction	43
§ 2. La société anonyme (la S.A.)	45
§ 3. La société privée à responsabilité limitée (la S.P.R.L.)	54
§ 4. La société en commandite par actions (la S.C.A.)	57
Sous-section 3. Avantages et inconvénients	59
§ 1. S.A.	59
§ 2. S.P.R.L.	60
§ 3. S.C.A.	61
Section 4. Les investisseurs	63
Sous-section 1. Les investisseurs belges	64
§ 1. Les sociétés holdings	64
§ 2. Les sociétés commerciales et industrielles	65
§ 3. Les familles et les investisseurs individuels	65
§ 4. Les institutions financières	67
§ 5. Le gouvernement	67
§ 6. L'actionnariat des employés	68
§ 7. Les investisseurs institutionnels	68
Sous-section 2. Les investisseurs étrangers	69
Section 5. Quel sort pour les holdings belges?	69
Techniques statutaires et contractuelles de maintien du contrôle des sociétés	71
<i>Didier WILLERMAIN</i>	
Introduction	71
Section 1. Les actions sans droit de vote	73
Sous-section 1. Introduction	73
Sous-section 2. Conditions d'émission des actions sans droit de vote	75
Sous-section 3. Modalités d'émission des actions sans droit de vote	76
Sous-section 4. Droits attachés aux actions sans droit de vote	78
Sous-section 5. Rachat des actions sans droit de vote	80

Section 2. Les parts bénéficiaires	81
Sous-section 1. Introduction	81
Sous-section 2. Émission des parts bénéficiaires	82
Sous-section 3. Droits attachés aux parts bénéficiaires	84
Sous-section 4. Cession des parts bénéficiaires	86
Section 3. Les clauses de représentation au sein du conseil d'administration et les clauses de présentation obligatoire	87
Section 4. Les engagements de vote	92
Sous-section 1. Les engagements de vote au sein de l'assemblée générale	92
§ 1. Introduction	92
§ 2. Champ d'application de l'article 551 du Code des sociétés	93
§ 3. Conditions de validité des engagements de vote	95
Sous-section 2. Les engagements de vote au sein du conseil d'administration	98
Le régime fiscal de la société holding belge	101
<i>Christian CHÉRU</i>	
Introduction	101
Section 1. Taxation des dividendes dans l'État de la source	106
Sous-section 1. Régime du précompte mobilier sur les dividendes distribués par la société holding belge	106
§ 1. Aperçu général	106
§ 2. Régime des sociétés mères – filiales	110
§ 3. Autres exonérations	121
Sous-section 2. Régime de la retenue à la source sur les dividendes distribués par une société étrangère	122
§ 1. Société établie en Belgique	123
§ 2. Société établie dans un État membre de l'Union européenne	123
§ 3. Société établie dans un État non-membre de l'Union européenne	123
§ 4. Autre exonération	124
ANTHEMIS	303

Section 2. Taxation des dividendes en Belgique : le régime des R.D.T.	124
Sous-section 1. Rappel	124
Sous-section 2. Approche systémique du régime des R.D.T.	125
Sous-section 3. Structuration du régime des R.D.T.	125
Sous-section 4. Dividendes visés	126
§ 1. Dividendes symétriques	126
§ 2. Dividendes asymétriques	128
Sous-section 5. Conditions de la déduction des R.D.T.	129
§ 1. Conditions de participation	129
§ 2. Conditions de taxation de la société distributrice des dividendes	135
Sous-section 6. Montant de base des R.D.T.	168
Sous-section 7. Limitation de la déduction des R.D.T.	169
§ 1. « Mauvaises D.N.A. »	169
§ 2. Avantage anormal ou bénévole	170
§ 3. Commissions secrètes	170
Sous-section 8. Report des R.D.T. excédentaires	170
§ 1. Arrêt <i>Cobelfret</i>	170
§ 2. Pour les exercices d'imposition 2010 et antérieurs	171
§ 3. Pour les exercices d'imposition 2011 et suivants	172
§ 4. Formulaire de déclaration	176
§ 5. Ordre d'imputation	176
§ 6. La « nature » des R.D.T. excédentaires	177
Sous-section 9. Régime fiscal des dividendes exclus du régime des R.D.T.	178
Sous-section 10. Particularités concernant les dividendes étrangers	179
§ 1. Montant imposable	179
§ 2. Établissement stable	179
§ 3. Comptabilisation des impôts étrangers non imputables	180
§ 4. Remboursement d'un impôt étranger	180

Section 3. Boni de liquidation, de rachat d'actions propres et de partage partiel	181
Sous-section 1. Impôt des sociétés	181
Sous-section 2. Précompte mobilier	182
Section 4. Régime fiscal des plus-values sur actions ou parts réalisées par la société holding belge	184
Sous-section 1. Introduction	184
Sous-section 2. Approche systémique	184
Sous-section 3. Actions ou parts visées	185
Sous-section 4. Plus-value réalisée	186
Sous-section 5. Calcul du montant exonéré de la plus-value	186
§ 1. Principe	186
§ 2. Frais de réalisation	187
Sous-section 6. Plus-values latentes et reprise des réductions de valeur antérieurement admises	188
§ 1. Reprise des réductions de valeur	188
§ 2. Imposition des plus-values latentes	188
Sous-section 7. Plus-value de réévaluation	189
§ 1. Immunité de la quotité de revalorisation monétaire	190
§ 2. Technique de la déclaration fiscale	190
Sous-section 8. La connexité du régime des plus-values avec celui des R.D.T.	191
Section 5. Le régime fiscal des réductions de valeur et des moins- values sur actions ou parts	193
Sous-section 1. Principe	193
Sous-section 2. Moins-value brute ou nette?	195
Sous-section 3. Déductibilité de la moins-value réalisée lors de la liquidation de la société émettrice	197
§ 1. Exception	197
§ 2. Montant déductible	198
§ 3. Sort des réductions de valeur antérieures	198
§ 4. Réduction de capital antérieure par apurement des pertes	199
Sous-section 4. Moins-value réalisée par la société émettrice sur ses propres actions	200

Sous-section 5. Alternatives	200
Section 6. Régime fiscal des intérêts payés par la société holding	201
Sous-section 1. Déductibilité des frais financiers	201
§ 1. Principe général	201
§ 2. Frais en connexité économique avec les actions ou parts	202
§ 3. Dispositions (anti-abus) limitant la déductibilité fiscale des frais financiers	204
Sous-section 2. Retenue à la source sur les intérêts payés par la société holding	217
Sous-section 3. Retenue à la source sur les intérêts perçus par la société holding	218
§ 1. Principe d'atténuation de la double imposition	218
§ 2. Les revenus d'intérêts	219
§ 3. Les redevances	225
§ 4. Tableau récapitulatif	225
Section 7. La déduction pour capital à risque et la société holding	225
Section 8. <i>Management fees</i> , rémunérations d'administrateur et tantièmes	228
La responsabilité d'un holding vis-à-vis de ses filiales	233
<i>Cedric GUYOT</i>	
Introduction	233
Section 1. La notion de groupe	234
Section 2. Responsabilité du holding en général	236
Section 3. Responsabilité découlant de dispositions du Code des sociétés	237
Sous-section 1. La responsabilité de fondateur (article 456, 4 ^o du Code des sociétés)	237
Sous-section 2. Les engagements pris au nom de la filiale en constitution (article 60 du Code des sociétés)	241
Sous-section 3. La libération du capital souscrit (article 448 du Code des sociétés)	242
Sous-section 4. Les conséquences d'un détournement de pouvoir (article 64 du Code des sociétés)	244

Sous-section 5. La responsabilité d'administrateur (articles 527 à 530 du Code des sociétés)	245
Sous-section 6. La responsabilité spéciale en matière fiscale et sociale	249
Sous-section 7. La prescription de cinq ans	251
Sous-section 8. La situation de conflit d'intérêts d'un administrateur	252
Section 4. Le contrôle à 100% (article 646 du Code des sociétés)	252
Section 5. Contrôle de gestion des filiales par le holding	254
Sous-section 1. Introduction	254
Sous-section 2. L'intérêt social - L'intérêt du groupe	256
Sous-section 3. Les critères de respect de l'intérêt social	257
Sous-section 4. Les mesures assurant le respect de l'intérêt social	260
Sous-section 5. Sanction de la violation de l'intérêt social	260
Section 6. Assistance financière pour achat d'actions	261
Conclusion	263
Techniques fiscales de la transmission à titre gratuit d'une société holding	265
<i>Bruno ORBAN</i>	
Introduction	265
Section 1. Dispositions régionales en matière de transmission d'entreprises familiales	267
Sous-section 1. Impôts régionaux	268
Sous-section 2. Transmission successorale d'entreprises	269
§ 1. Critère de localisation	269
§ 2. Taux ordinaires des droits de succession	270
§ 3. Dispositif applicable en Région wallonne	271
§ 4. Dispositif applicable en Région de Bruxelles-Capitale	275
§ 5. Dispositif applicable en Région flamande	278
Sous-section 3. Donation d'entreprises	282
§ 1. Critère de localisation	282
§ 2. Taux ordinaires et taux réduits des droits de donation	283
ANTHEMIS	307

§ 3. Dispositif applicable en Région wallonne	286
§ 4. Dispositif applicable en Région de Bruxelles-Capitale	287
§ 5. Dispositif applicable en Région flamande	288
Section 2. Don manuel, donation indirecte et donation devant notaire étranger	292
Sous-section 1. Formalité de l'enregistrement pour certaines donations	292
Sous-section 2. Décès du donateur dans les trois ans de la donation	293
Sous-section 3. Don manuel	294
Sous-section 4. Donation indirecte	295
Sous-section 5. Donation devant notaire étranger	297
Conclusion	298